

BUDGET PRIMITIF 2022

Note de présentation brève et synthétique

Conseil municipal du 7 avril 2022

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget 2022 du budget principal de la Commune et des budgets annexes. Elle est disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des autorisations budgétaires ouvertes en dépenses et en recettes par l'Assemblée communale pour l'exercice 2022.

Budget primitif 2022 du Budget Principal

Le budget principal 2022 s'élève au total à 4 210 252.24 M€, répartis à raison de 2 495 400.96 M€ en section de fonctionnement et 1 714 851.28 M€ en section d'investissement.

La section de fonctionnement s'équilibre donc à hauteur de 2 495 400.96 M€. Elle est caractérisée par la volonté de maîtrise de la dépense publique rendue d'autant plus nécessaire dans ce contexte sanitaire et économique.

Dépenses de fonctionnement par chapitre :

Chapitre	BP 2021	BP 2022	Evolution
011. Charges à caractère général	612 150.00€	701 430.55€	+14.58%
012. Charges de personnel	1 107 337€	1 182 824.31€	+6.82%
65. Autres charges de gestion courante	189 812.43€	190 358.96€	+0.29%
66. Charges financières	73 294.00€	65 617.96	-10.47%
67. Charges exceptionnelles	164 682.62€	0.00€	-100%
68. Dotations aux provisions	2 855.00€	3 351.00€	+17.37%
022. Dépenses imprévues	0€	0€	
023. Virement à la section d'investissement	292 242.31€	300 000.00€	+2.65%
042. OP. D'ordre de transfert entre les sections	51 818.18€	51 818.18€	0%
Total	2 506 191.54€	2 495 400.96	-0.43%

Les charges à caractère général (Chapitre 011), regroupant l'ensemble des dépenses courantes de la commune nécessaires au fonctionnement des services, représentent 701 430.55€ contre 612 150.00€ en 2021, soit une hausse de 14.58 % due notamment à l'augmentation du coût des fluides (électricité, combustibles...), l'impact tarifaire de la loi EGALIM sur les prestations DUPONT RESTAURATION pour le restaurant scolaire et l'entretien croissant des bâtiments vieillissant.

Les charges de personnel (chapitre 012) sont estimées à 1 182 824.31€. Cette augmentation s'explique par :

- la hausse de l'indice majoré pour les agents de catégorie C (une première revalorisation en octobre 2021 puis une seconde au 1^{er} janvier 2022, dues à la majoration du SMIC mensuel),
- le reclassement et la bonification pour l'ensemble des agents en poste,
- les changements d'échelons,
- le recrutement d'un agent supplémentaire pour les temps méridiens jusqu'aux vacances d'été,
- le retour d'un agent qui était en mise à disposition et qui souhaite réintégrer ses fonctions,
- un agent (dont le CAE se termine fin février 2022) qui se verra proposé un CCD dans un premier temps puis une stagiairisation,
- le recrutement d'une assistante des Ressources Humaines, poste non pourvu jusqu'à présent.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » est évalué à 190 358.96€, globalement en hausse de 0.29 % par rapport à 2021. Il regroupe les subventions annuelles de fonctionnement allouées aux associations, la vie locale reprend ses droits, au CCAS ainsi que les différentes cotisations des charges patronales.

Le virement à la section d'investissement est sensiblement plus élevé par rapport à 2021, une hausse de 2.65% : 300 000.00€.

Les charges financières (chapitre 66) s'établissent à 65 617.96€ en baisse de 10.47 %.
Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) s'établissent à 51 818.18€.

Recettes de fonctionnement par chapitre

Chapitre	BP 2021	BP 2022	Evolution
013 - Atténuation de charges	25 000.00€	12 552.00€	-49.80%
70 - Produits des services	165 600€	177 350.00€	+7.09%
73 - impôts et taxes	1 461 794.00€	1 565 766.00€	+7.11%
74- Dotations, subventions et participations	584 414.00€	603 900.00€	+3.33%
75 - Autres produits de gestion courante	12 000.00€	125 000.00€	+941.66%
77 - Produits exceptionnels	5 000.00€	1 780.00€	-64.4%
Total	2 256 808.00€	2 486 348.00€	+10.17%

Les produits prévisionnels des dotations, subventions et participation s'établissent à 603 900.00€ (+3.33 % par rapport au BP 2021) et comprennent principalement les différents parts composants, les fonds de péréquations de la TP et de la taxe additionnelle et plus marginalement le FCTVA.

Le chapitre 73 « impôts et taxes » s'élève à 1 565 766.00€. Ce chapitre est en hausse de 7.11% par rapport aux inscriptions 2021. Ce poste est constitué à près de 74% par le produit des contributions directes locales (1 155 245 M€) et 26% environ par le fonds national de péréquation, l'attribution de compensation et la taxe sur l'électricité.

Les dotations et participations au chapitre 74 sont estimées à 603 900.00€ dont 459 521.34€ issus de DGF (Dotation générale de fonctionnement), les 144 379.00€ des compensations fiscales (exonérations fiscales prises en charge par l'Etat), de participations issues des partenaires institutionnels (CAF, Département et Etat).

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » s'élève à 125 000.00€ et comprend les redevances et loyers divers perçus par la Commune ainsi que le virement en section de fonctionnement du budget annexe Lotissement Industriel.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'établit à 606 197.96€ dont 600 000.00€ au profit de la section d'investissement.

Dépenses et recettes d'investissement par chapitre

Chapitre	BP 2021	BP 2022	Evolution
13-Subventions d'investissement	273 666.64€	495 287.64€	+80.98%
16-Emprunt et dettes	246 151.00€	258 457.99€	+5.00%
20-Immobilisations incorporelles	54 068.00€	99 189.22€	+63.10%
21-Immobilisations corporelles	118 195.40€	252 678.17€	+113.78%
23-immobilisations en cours	946 138.81€	1 232 898.97	+30.30%
020 - dépenses imprévues	0.00€	100 000.00€	+100%
Total	1 638 219.82€	2 438 511.99€	+48.85%

Suite à plusieurs rencontres avec le comptable public, nous avons pris en considération ses préconisations de gestion de l'imprévu dans la section investissement. Nous avons abondé le chapitre 020 à hauteur de 100 000.00€ pour le BP 2022.

Il nous a également encouragés à ne plus fonctionner par opérations, néanmoins maintenues pour les marchés de travaux. A compter de 2022, l'ensemble des investissements, hors marchés de travaux, seront listés et présentés au Conseil Municipal comme précédemment. Chaque service a fourni les dépenses d'investissement nécessaires pour l'année 2022.

Outre le remboursement du capital de la dette pour 258 457.99€, une enveloppe de près de 350 000.00€ est consacrée aux travaux de construction du restaurant scolaire, une autre de 330 000.00€ aux travaux d'aménagements de l'accueil mairie et agence postale/salle de conseil et des mariages (report de l'année 2021).

- Le premier bloc sera d'abord consacré aux investissements courants annuels des pôles utilisés dans le cadre d'opérations d'entretien, de maintenance, de renouvellement de matériels ou de petites opérations afin de maintenir le patrimoine communal à niveau.

- Le second bloc est consacré à la poursuite des opérations de 2021 : remise aux normes SSI qu'il convient d'abonder en 2022 suite aux derniers contrôles réalisés, l'aire de jeux du jardin des poètes (qui n'a pas pu être réalisée en 2021 en raison de la pénurie de matériaux et matériels), les opérations 410, illuminations Noël 2021 ; 419, imprimante état civil ; 425, buts terrain d'honneur ; 426, enceinte sono : les factures sont arrivées après la clôture de l'exercice 2021).

Ci-après, l'ensemble des investissements programmés :

INVESTISSEMENT 2022

IMPUTATION	Libellé de l'opération	PROPOSE
2183	ACHAT 5 ORDINATEURS POUR L'ECOLE MATERNELLE	2 500
2183	ACHAT 3 ORDINATEURS MAIRIE ADMINISTRATIONS	5 306.36
2184	MOBILIER ADMINISTRATIF	600
2188	BALCONNIERE	4 000
21578	ILLUMINATIONS NOEL 2022	3 000
2188	MIXEUR PRO POUR RESTAURANT SCOLAIRE	500
2188	MACHINE A LAYER ECOLE MATERNELLE	500
2183	IMPRIMANTE SERVICE ENTRETIEN ET LOCATION DE SALLE	200
2188	MACHINE A TRACER TERRAIN DE FOOTBALL	2 500
21316	6 CAVURNES	2 790
2188	MICRO SALLE DES FETES NOWACKI	259
21316	PORTE COLUMBARIUM	322.32
2135	EXTENSION POMPE A CHALEUR RDC+R1+R2 MAIRIE	74 934
2313	FACADE MAIRIE	20 000
21533	CABLAGE RESEAU MAIRIE	10 000
2188	EQUIPEMENT VIDEOPROJECTEUR SALLE DU CONSEIL	30 000
	TOTAL	157 411.68€

INVESTISSEMENT 2022 REPORT 2021

OPERATION	COMPTE	état des restes à réaliser	REPORT 2021	proposé	BP2022
387	2128	AIRE DE JEUX JARDIN DES POETES	8 124.40		8124,4
390	2313	TRAVAUX MAIRIE SALLE REUNION ET MARIAGE	329 829.89€		329 829.89€
401	2184	GARDERIE	79,21		79,21
405	2033	CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE		1 500.00	1 500.00
	2031		74 814.32	24 578.90	99 393.22
	2313			350 000.00	350 000.00
410	21578	ILLUMINATIONS NOEL 2021	2 551.44		2 551.44
412	2135	REMISE AUX NORMES SSI	25 000.00	10 750.00	35 750.00
418	2184	MOBILIER ALSH	1 023.00		1 023.00
419	2183	IMPRIMANTE ETAT CIVIL	257.00		257.00
425	2188	BUTS TERRAIN HONNEUR	5 110.00	0.80	5110.80
426	2188	ENCEINTE SONO	377.00		377.00
TOTAL			447 166.26€	386 829.70€	833 995.96€

Pour l'année 2022, sur l'opération 405, construction d'un restaurant scolaire, l'autofinancement est de 376 078.90€.

Le total des opérations d'investissement s'établit à 991 407.64€.

Recettes d'investissement par chapitre

Chapitre	BP 2021	BP 2022	Evolution
10-dotations, fonds divers et réserves	461 662.26€	633 534.85€	+37.23%
13-Subventions d'investissement	273 666.64€	245 287.64€	-10.37%
021- virement du fonctionnement	292 242.31€	300 000.00€	+2.65%
040- opérations d'ordre de transfert entre sections	51 818.18€	51 818.18€	0%
Total	1 079 389.39€€	1 230 614.67€	+0.14%

Ces dépenses sont équilibrées en recettes par l'autofinancement (virement de la section de fonctionnement et dotation aux amortissements), le FCTVA et les subventions.

Le budget annexe du Lotissement industriel

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0€	118 028.95€
Investissement	0€	2 278.07€
Total	0€	120 307.02€

Le budget annexe 2021 du lotissement industriel s'élève au total à 120 307.02€, répartis à raison de 118 028.95€ en section de fonctionnement et 2 278.07€ en section d'investissement.

Suite aux préconisations réglementaires du Trésorier Principal, un virement de 116 000.00€ de la section de fonctionnement du budget du Lotissement Industriel vers le budget de fonctionnement de la Commune sera proposé, après le vote de ce budget.

Salomé le 7 avril 2022

Pierre Canesse
Maire



